38e Année - N° 2970. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 19 Septembre 1926

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne). 1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

Poincaré décapite SISTERON

Nous avons appris ces jours-ci par les journaux que le Tribunal et la Sous-Préfecture de Sisteron étaient supprimés.

Cette nouvelle cause ici une émotion d'autant plus vive que la mesure, en ce qui concerne les sous-préfectures, n'est pas générale et que dans les Basses-Alpes, Sisteron, seul avec Castellanne, est sacrifié sur l'autel du prétendu intérêt général. Barcelonnette, bourgade de 1800 âmes et Forcalquier qui est moins peuplé que Sisteron conservent leur situation morale de chef-lieu d'arrondissement, alors que nous tombons au rang de chef-lieu de canton. Serait-ce comme on le dit que Barcelonnette doit cette faveur à l'amitié personnelle qui lie l'ex-député Reynaud et le sénateur Honnorat à M. Poincaré et que Forcalquier la doit à son ancien représentant, M. Audrieu, et aussi à son sous-préfet actuel qui serait le gendre d'un haut fonctionnaire ?

De deux choses l'une : ou les sous-préfets sont inutiles et **il faut les supprimer tous conformément au vote déjà émis par la Chambre des Députés**, ou ils sont utiles, et alors les supprimer à certains endroits plutôt qu'à certains autres constitue un acte arbitraire et injuste.

Quant à la suppression des tribunaux, elle est purement de forme, puisque les magistrats supprimés à Sisteron demeurent en fait... mais à Digne. Ce qui obligera les malheureux justiciables de Turriers, de Curbans ou de Sisteron à dépenser 2 ou 300 francs et à perdre 3 ou 4 jours pour se rendre à Digne quand il aura un procès à soutenir. Ses impôts, bien entendu, ne seront pas diminués d'un centime pour cela. Il eût été pourtant si simple de décider que les nouveaux magistrats de Digne se déplaceraient et viendraient une fois par semaine rendre la justice au siège des tribunaux supprimés ! C'est ainsi, probablement, qu'on pense encourager les populations rurales à rester dans les campagnes !

Avec des mesures de ce genre on ruine lentement mais sûrement une région. On a commencé autrefois par la garnison, on continue maintenant par le Tribunal et la Sous-préfecture. De ce fait, de nombreuses familles disparaissent du pays et peu à peu se dépeuple, au grand dommage du commerce et de la prospérité locale.

Mais dans l'effroyable gâchis financier où se débat la France, il faut bien, n'est-ce pas, donner aux naïfs l'impression "qu'on fait des économies" et leur persuader que la situation sera sauvée quand on aura **déplacé** quelques fonctionnaires, (car nous venons de voir qu'on ne les supprimes pas) et qu'on aura soi-disant réalisé de ce fait quelques centaines de mille francs d'économies. Comme toujours on frappe à côté, et l'apparence masque hypocritement la réalité.

Comment ose-t'on nous parler d'économies quand, en pleine crise financière, au moment le plus critique que la France ait connu, les députés, approuvés d'ailleurs par le gouvernement Poincaré, ont eu le cynisme de s'octroyer une scandaleuse augmentation de 18000 francs portant ainsi leur indemnité parlementaire à 45 000 francs ! C'est le plus beau défi qu'on ait jamais vu porter par des représentants du peuple à l'opinion alarmée.

Faire de **vraies** économies ? Ah ! ce serait bien simple, mais peut-être trop dangereux pour les gens au pouvoir. Il suffirait d'obliger les profiteurs à rendre gorge, de faire restituer aux requins des régions libérées les milliards qu'on leur a indument distribués, de supprimer les sinécures qui rapportent annuellement des millions à leurs heureux titulaires, comme les gouvernements de colonies ou les délégations à la Société des Nations.

Mais on ne fera rien de tout cela, et pour cause .. Les pauvres petites villes de province paieront de leur ruine le bluff gouvernemental, et il se trouvera encore de braves gens pour dire : "C'est bien malheureux, mais puisqu'il faut faire des économies, sacrifions-nous."

A ceux-là, nous répondrons : Que penseriez-vous d'un père de famille qui, ayant acheté un château à son fils aîné et l'entretenant sur un pied princier rognerait sur le pain de ses autres enfants en disant qu'il a besoin de faire des économies pour vivre ? Vous diriez de lui que c'est un père hypocrite et injuste, ou bien insensé et vous approuveriez ses fils lésés dans leurs protestations.

Pour des motifs du même ordre, nous protestons énergiquement nous aussi contre la suppression de notre tribunal et de notre sous-préfecture.

Nous protestons parce que cette suppression arbitraire va porter un rude coup à notre cher Sisteron déjà si abandonné par les pouvoirs publics.

Nous protestons parce que des mesures de ce genre en enlevant des petites villes toute commodité d'ordre judiciaire ou administratif poussent de plus en plus à la centralisation et à la désertion des campagnes, ce qui est un péril national.

Nous protestons enfin parce que les députés qui en 1924 ont pipé les suffrages des Sisteronnais, après avoir cyniquement contribué au gachis financier du pays, laissent maintenant prendre les mesures les plus préjudiciables aux intérêts de notre ville.

Sisteron se souviendra de l'attitude de ses députés et de ses sénateurs en cette circonstance particulièrement critique. Il ne la leur pardonnera pas.

Nous espérons que notre protestation qui est l'écho de l'indignation publique sera sans retard renforcée par celle du maire et du Conseil Municipal de Sisteron. Nous voulons croire que nos édiles, comme ceux des autres villes lésées (1) agiront vigoureusement auprès de qui de droit pour que l'injuste mesure prise contre nous soit promptement rapportée.

De toute façon, qu'on sache bien que nous ne nous laisserons pas dépouiller sans crier, et qu'en dépit des bourrages de crâne officiels, Sisteron, fier des glorieuses traditions de ses dix siècles d'histoire locale n'acceptera jamais le rôle de suicidé par persuasion.

(1) On sait que le Conseil Municipal de Largentière (Ardèche) a démissionné en bloc pour protester contre des mesures de ce genre.

ECHOS de la Semaine

Si les amis du Collège avaient moins de confiance dans les chefs de l'Université, ils auraient pu redouter que notre principale maison d'éducation ne périsse sous le glaive de quelque décret-loi.

Le ciel de la capitale était si sombre dans la première quinzaine de septembre, le langage de M. Poincaré si sévère, les notes des grands quotidiens si équivoques qu'une telle crainte eût paru naturelle chez des âmes ordinaires.

La récente décision de M. Herriot a pleinement donné raison aux optimistes ; loin de supprimer les petits Collèges, on agrandit leur domaine, on leur adjoint des chaires d'enseignement primaire supérieur et technique, on les autorise à recevoir des jeunes filles.

* * *

En qualifiant le Collège de "petit centre intellectuel" le Ministre de l'Instruction publique ne s'est pas livré à un exercice de définition logique, il a voulu simplement attirer l'attention sur le rôle de cet établissement dans l'éducation de la jeunesse.

Espérons que sa parole aura assez de retentissement pour imposer silence aux ignorants et aux jaloux qui ne cessent de critiquer la valeur de l'enseignement secondaire dans les conversations particulières et parfois au sein même de l'assemblée municipale.

Espérons aussi que les pères de famille auront la curiosité de connaître ce qui s'apprend sur les bancs du Collège et le désir d'en faire profiter leurs enfants, à la sortie de l'école primaire, avant leur départ définitif pour les champs ou pour l'atelier.

* * *

Toutefois avant que soit organisé l'amalgame pédagogique imaginé par le ministre, il ne faut pas cesser de rappeler que le Collège, dans son état actuel, n'est pas une école réservée aux enfants assez fortunés pour préparer le baccalauréat ou les divers concours administratifs.

Le Collège a beau s'adonner à ces préparations où il obtient d'ailleurs de magnifiques succès dont il est légitimément fier, son objet principal c'est de donner à tous les enfants, cette culture générale qui, dans les batailles de la vie, ne suffit à rien et sert à tout.

Pour se rendre compte de cette vérité, il n'y a qu'à passer en revue les sisteronnais qui se sont fait une situation dans la localité ; la plupart sont d'anciens élèves du Collège sortis de l'établissement sans le moindre diplôme, mais munis de cette éducation de l'esprit dont nous venons de parler.

* * *

Nul n'ignore que les connaissances techniques s'effacent rapidement du cerveau, si on ne les cultive pas d'une façon régulière ; au contraire, les idées générales, les habitudes intellectuelles et morales s'emparent de notre moi, inspirent notre conduite, à notre insu, pendant tout le cours de la vie.

Si c'est une œuvre médiocre ou

© VILLE DE SISTERON

inutile de rendre les enfants capables de réflexion personnelle, d'activité désintéressée, de parfaite modération, dans un siècle de grossier matérialisme, de violent "struggle for life", il faut souhaiter la suppression de tous les Collèges.

Au contraire, si la poursuite d'un tel objet n'a rien que de très louable, on devra considérer comme un devoir civique de travailler au maintien de ces établissements et au perfectionnement de leur organisation.

* * *

Or, il n'est que trop certain que le Collège de Sisteron n'obtient pas le concours de tous ceux qui pourraient modifier le cours de ses destinées, alors que dans une localité voisine à Barcelonnette, il existe une émulation universelle pour le même objet.

Quand on songe à la brillante situation morale de notre établissement d'enseignement secondaire, au nombre croissant de ses élèves, à ses succès aux examens de fin d'année, on ne peut plus penser à Barcelonnette sans éprouver un sentiment de colère et d'envie.

Qui pourrait se faire une idée exacte des perspectives d'avenir de notre Collège, si, a défaut des générosités de la commune et de l'Etat, un protecteur des lettres et des sciences, un Mécène lui léguait la centaine de mille francs nécessaires pour agrandir sa cour intérieure, pour aménager des dortoirs dans les anciens locaux, pour renouveler son matériel scolaire, pour créer la chaire qui lui fait défaut, pour attirer le surnombre des lycées de grande ville ?

Chronique Electorale

LES INCIDENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL

L'Impartialité en cette élection — impartialité dont nous nous sommes faits une règle absolue — nous oblige à rétablir la vérité au sujet des incidents survenus à Digne, lors de la session du Conseil général.

Cette vérité ayant été quelque peu déformée par certain quotidien régional, nos lecteurs nous saurons gré certainement de cette mise au point.

Le citoyen Emile Galici, candidat des partis républicain socialiste et socialiste indépendant avait adressé le lundi 13 courant à M. le Président du Conseil général des B A la lettre suivante :

A Monsieur le Président
du Conseil Général des Basses Alpes. Digne.

« De passage à Digne, j'apprends à l'instant que M. Léon Jourdan, ex-conseiller général de Sisteron aurait l'intention de prendre part aux séances de l'Assemblée départementale.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, ainsi que la loi m'en donnait le droit, ayant été candidat contre M. Jourdan, j'avais formé un pourvoi contre l'élection de ce dernier.

« Or, par un arrêt lu en audience publique le 31 Juillet 1926, le Conseil d'Etat a annulé ladite élection

« Cette décision était *contradictoire*, M. Jourdan ayant été partie au procès par l'organe de Me Taboureau, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, ainsi qu'en fait foi l'extrait de l'Arrêt dont vous trouverez ci-joint copie ; il ne peut donc ignorer la teneur de cette décision.

« Toutefois afin que M. Jourdan ne puisse pas prétendre qu'il a conservé sa qualité de conseiller général des B-A, je lui ait fait signifier aujourd'hui même la décision du Conseil d'Etat. Vous voudrez bien trouver sous ce pli l'original de cette signification.

« En conséquence je vous demande de bien vouloir prendre telles mesures que la situation vous paraîtra comporter.

« Veuillez agréer Monsieur le président mes respectueuses salutations. »

FMILE GALICI,
Docteur en Droit.
Lauréat de la Faculté de Paris

Dès l'ouverture de la séance M le Président d'âge, donna lecture de cette lettre et des documents qui l'accompagnaient aux membres de l'Assemblée et consulta celle-ci sur la suite qu'il convenait de donner à cet incident.

Un longue discussion juridique s'engagea à laquelle prirent part tous les juristes du Conseil général

M. Jourdan soutenait que l'Administration ne lui ayant pas notifié l'arrêt du Conseil d'Etat il conservait le droit de siéger ; d'autres membres de l'assemblée, Dalloz en mains (ouvrage qui fait autorité en la matière) prétendaient, à bon droit que, à l'encontre de l'article 27 du décret du 22 Juillet 1806, la signification d'un arrêt du Conseil d'Etat pouvait en MATIERE ELECTORALE être faite à la partie contre laquelle était intervenue la décision et ce, par la partie adverse, en l'espèce le citoyen Emile Galici. En effet le droit de suppléer à l'inertie, où à la mauvaise volonté de l'Administration est formellement reconnu par Dalloz, à celui qui a obtenu l'invalidation d'un élu. Cette solution juridique est du reste conforme à la logique car s'il en était différemment la décision du plus haut tribunal administratif pourrait être tenue en échec par le Ministre de l'intérieur qui aurait la possibilité, en ne faisant pas la notification, de permettre à un élu invalidé de siéger jusqu'à la fin du mandat !

Cela ne saurait être admis.

La discussion au sein de l'Assemblée, discussion parfois orageuse, dura plus d'une heure et demie et menaçait de s'éterniser lorsqu'une solution transactionnelle fut proposée et admise : M. Jourdan ne prendrait pas part aux votes qui seraient émis en attendant que le Ministre de l'Intérieur consulté télégraphiquement par M. le Préfet des B-A ait fait connaître son avis.

A la séance du lendemain M. le Préfet fit connaître que M. le Ministre de l'Intérieur lui avait notifié télégraphiquement la décision du Conseil d'Etat annulant l'élection de M. Jourdan et qu'il en avait donné connaissance à l'intéressé.

Il ne restait donc plus à M. Jourdan qu'à quitter la salle des séances : ce qu'il fit.

Ainsi se termina un incident qui n'aurait jamais du surgir. Que M Jourdan nous permette de le lui dire sans acrimonie, mais uniquement parce que la voix populaire semble avoir fait sienne cette manière de voir.

Etant donné qu'il savait pertinemment que le Conseil d'Etat l'avait invalidé sur la protestation formulée par le citoyen Emile Galici, il aurait dû s'abstenir.

Dès lors pourquoi risquer de mettre ses collègues du Conseil Général dans la fâcheuse alternative ou d'exclure l'invalidé, solution toujours pénible, ou de conserver parmi eux celui auquel un arrêt du Conseil d'Etat venait d'enlever la qualité de représentant à l'Assemblée départementale.

Et dans ce dernier cas, quelle eût été la valeur des délibérations auxquelles il aurait pris part ? Notre cher Canton de Sisteron ne pouvait qu'y perdre.

Le citoyen Emile Galici grâce à son énergie, son activité et sa science du Droit a su éviter par là même bien des complications.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à Méditerranée

La Compagnie des Chemins de fer Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'informer le public qu'elle a décidé l'application à titre d'essai à partir du 1er octobre prochain, d'un nouveau système dit (Payement par fiche de contrôle) qui, en mettant pratiquement le chèque à la portée de tous les usagers, permettra d'utiliser ce mode de règement pour tous les payements à effectuer y compris le prix des billets, des enregistrements de bagages, le coût des bulletins postaux, etc . . Ce système reviendra en quelque sorte à instituer le *chèque-transport*.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, les intéressés n'auront qu'à s'adresser aux gares ou bureaux de ville de la Compagnie.

Chronique Sportive

FOOT-BAL

La section du Foot-Bal du Sisteron-Vélo reprendra ses séances d'entraînement le dimanche 19 septembre à 17 heures, en vue des matches de championnat qui commenceront dans le courant d'octobre. Nous voulons bien espérer que nos « bleu et or » remporteront encore de brillantes victoires. Nous espérons aussi que le public voudra bien les encourager par sa présence, toujours plus nombreuse, le long des touches.

Sont convoqués pour l'entraînement :

Chastel, Rolland I, Latil G, Brun II, Brun I, Carte, Daumas, Latil A, Vernet, Fabre J, Borrély, Bonnet, Brochier, Gachet, Mantellero, Lieutier Marcel, Martine, Garcin, Dallier, Guigues, Oddou, Fabre M.

Les joueurs qui, pour une raison quelconque, ne pourraient pas venir à cette séance d'entrainement devront se présenter chez M. Arnaud avant dimanche à midi.

Chronique Locale

SISTERON

Réfugiés Russes et Arméniens

Tous les réfugiés russes et arméniens sont invités à se procurer dès maintenant, à la Préfecture, le certificat d'identité dont ils doivent obligatoirement être nantis et qui tiendra lieu de passeport à ceux qui auront à voyager.

Dans les Postes

Monsieur le Maire de Sisteron vient d'être avisé par MM. Honnorat Sénateur et Gardiol député, de la création d'un nouveau poste de Dame employée au Bureau de Sisteron.

Un autre poste supplémentaire avait été créé au même bureau il y a environ trois mois.

Cette mesure, qui sera favorablement accueillie par le public, permettra au personnel dévoué de notre recette postale d'obtenir plus facilement les repos compensateurs auxquels il a droit.

Remerciements

A la mémoire de son épouse regrettée, récemment décédée en notre ville, M. Anglès Frédéric, conseiller général, a versé à la Caisse de l'Amicale des Eprouvés de la guerre de l'arrondissement de Sisteron la somme de cent francs.

A cette occasion, la Commission renouvelle à M. Anglès sa sympathie de sincère condoléance et remercie le généreux donateur de son noble geste en faveur des victimes de la guerre.

Don

En souvenir de Madame Anglès, décédée à Sisteron le 5 Septembre courant, M. Anglès Frédéric, le sympathique Conseiller Général du Canton de Noyers a fait verser au Bureau de Bienfaisance de Sisteron la somme de cinq cent francs

Au nom des pauvres : Merci.

Avis

Le poste de l'octroi est vacant à partir du 1er octobre On demande un mutilé ou pensionné. S'y adresser.

Office agricole

Comme les années précédentes, l'Office agricole est en mesure de distribuer à des prix avantageux aux agriculteurs bas-alpins des arbres fruitiers provenant du centre de culture fruitière de Cabannes.

Le transport et l'emballage sont à la charge des destinataires. Le règlement sera fait par versement au compte chèque-postal de l'expéditeur dès réception de la commande.

Demander le catalogue des variétés disponibles à l'Office, 9, Rue Colonel-Payan et lui passer les commandes avant le 25 octobre dernier délai, en indiquant nom, adresse et gare destinataire.

Remerciements

La Présidente et le Conseil d'Administration de l'*Union Mutuelle des Femmes de Sisteron* adressent leurs sincères remerciements à M. Frédéric Anglès qui a fait don à la société d'une somme de cent francs en mémoire de son épouse défunte la regrettée Madame Anglès qui était membre honoraire de l'*Union Mutuelle des Femmes* depuis sa fondation.

On demande des apprentis, bonne éducation. S'adresser à la confiserie Brouchon.

SITUATION indépendante et lucrative de courtier-encaisseur est offerte à ménage pouvant déposer un cautionnement. Ecrire avec références à M. le Directeur *Aux Dames de France*, Digne.

RENTRÉE DES CLASSES

C'est à la librairie LIEUTIER que les élèves du Collège, de l'Ecole Supérieure et des écoles communales viendront faire leurs achats ; ils y trouveront des cahiers, des livres, des boîtes de compas et de peinture, des cartons de dessins et en général toutes les fournitures scolaires.

Contribution Volontaire

Versements effectués à la caisse du Receveur de l'Enregistrement le 1er Juillet 1926.

MM. Caire, Président du Tribunal,	100 fr.
Docteur Rolland	100 fr.
Robert Inspecteur de l'Enregistrement,	100 fr.
Montet Conservateur des Hypothèques	100 fr.
Mademoiselle Meissonnier, Dame employée de l'Enregistrement .	20 fr.
Total . .	420 fr.

VEUF 46 ans désire mariage avec Vve ayant 2 ou 3 filles et quelque avoir pour monter une industrie. Ecrire abonné Colbert 553 Marseille.

TRICOTEUSES rondes, rectiligne, toutes longueurs, toutes jauges Prix de gros, Catalogue apprent. grat. Laines, cotons, fils, La LABORIEUSE, 22, rue Colbert, Marseille.

© VILLE DE SISTERON

CABINET DENTAIRE

E. Casagrande

10, Place de l'Horloge, Sisteron, **reçoit tous les jours**, de 9 h à midi et de 2 h. à 5 heures.

Avis

M. J. ALLEGRE, matériaux de construction, cours Saint Jaume prévient le public qu'il tient à sa disposition, comme les années précédentes, du **CHARBON** de toute provenance livrable de suite.

On peut s'y adresser dès maintenant.

ÉTAT-CIVIL

du 10 au 17 Sept 1926

NAISSANCES

Charles Joseph Pierre Thunin, Rue Droite.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

MARIAGES

Décès

Néant.

Un préjugé de moins

Que de personnes, pensant ne jamais guérir, continuent à souffrir des bronches et des poumons. Il suffit cependant pour éprouver un soulagement immediat et guérir progressivement, de faire usage de cette merveilleuse Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, d'essoufflement, de toux de bronchites chroniques. Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr.25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri IV, Paris.

A VENDRE

à Sisteron, Traverse de la Place

MAGASIN de CONFECTIONS

DAMES et HOMMES. - MODES

Belle clientèle dans le Département, matériel neuf.

S'adresser à M. **GAGE**, *Paris-Nades, Digne.*

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

DEYGLUN

ALPHONSE frères

successeurs

MM. ALPHONSE frères ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de prendre le fonds de **Boucherie-Charcuterie** de M. Deyglun, rue Saunerie.

Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront dans le magasin de la viande de 1er choix, une charcuterie toujours fraiche et des salaisons.

Location d'AUTOMOBILES

de jour et de nuit

A. ALLIBERT

Café des Alliés. SISTERON

Téléphone 3.

En vente à l'imprim. lib LIEUTIER

Etude de Me **BUES**, notaire à SISTERON (B-A)

Successeur de Me **Borel**

Vente d'un fonds de Commerce

Premier Avis

D'un acte aux minutes de Me Guillame **BUES**, Notaire à Sisteron du 31 août dernier, enregistré, il apparait que M. Léon Félix **Deyglun**, Boucher et Madame Hélène Suzanne **Laugier**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Sisteron, ont vendu à M. Félix Epiphane **Alphonse**, propriétaire demeurant à Sisteron, le fonds de Commerce de **Boucherie-Charcuterie** qu'ils exploitaient à Sisteron, rue Saunerie dans un immeuble appartenant à M. Garcin.

Oppositions à peine de forclusion dans les 10 jours de la deuxième insertion, en l'étude de Me Buès notaire à Sisteron, domicile élu.

Pour premier avis :

Buès.

HERNIE

R.C. Seine 102.310

Membre du Jury et Hors Concours

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort

COMPRESSION SOUPLE

de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, bd Sébastopol 44 (Anc. No 63). la hernie, infirmité dangereuse et souvent mortelle n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 juillet 1922 ces nouveaux appareils appliqués à des milliers de désespérés réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **SECURITE** le **SANTÉ**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **GUERISON DEFINITIVE.**

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à :

Laragne, le 17 Septembre de 8 h. à 2 h. Grand Hôtel Moderne.

SISTERON, mercredi 22 Septembre de 8 h. à 2 h. Hotel des Acacias.

Digne, samedi 25 Hotel Boyer-Mistre.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

Exécution de la loi du 31 Juillet 1885

L'administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de sa ligne électrique de **Châteauneuf-Miravail à Saint-Vincent-sur-Jabron** et de **Lange à Saint Vincent-sur-Jabron.**

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 20 septembre 1926 déposé à la mairie des communes de **Châteauneuf-Miravail** et de **Saint Vincent-sur-Jabron** ou les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Digne, le 13 Septembre 1926.

Le Directeur des Postes et Télégraphes du Département des Basses-Alpes,

Signé : (Illisible)

TSF **TSF**

Condensateurs — Transfos — Casques

Lampes radio-micro et Bigrilles — Postes à super réaction du Docteur Titus. - C. 119 G.M.R.

—:— DEVIS — INSTALLATIONS — REPARATIONS —:—

EMILE LATIL

54, Rue Droite - SISTERON — Basses-Alpes

TSF **TSF**

VENTE A CREDIT

CYCLES - MOTOS - CYCLECARS

ALCYON - PEUGEOT

Agent : Ch. FERAUD, rue Droite (prés la Poste)

— SISTERON —

Cycles AUTOS SPORTS

le vélo idéal pour un prix abordable

— REPRISE DE TOUT VIEUX VELO —

LOCATION D'AUTOS

Agriculteurs ?... Réfléchissez !..

ACHETEZ VOS MACHINES DE RECOLTE

Moissonneuses, Faucheuses, Râteaux, Tracteurs, Batteuses

à l'Agent capable de les réparer vite et bien aux meilleurs prix

ALBERT AILHAUD

Agent Mackormik

La MOTTE-DU-CAIRE (Basses-Alpes)

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre-d'Argençon

4 PUBLICATIONS RECOMMANDÉES POUR LA JEUNESSE

FILLETTE la meilleure publication composée spécialement pour les fillettes. Paraissant tous les dimanches, 16 pages en couleur et en noir. Le numéro : *25 centimes*

LE PETIT ILLUSTRE le plus goûté des journaux illustrés de la jeunesse, pour les filles et garçons, Paraissant tous les dimanches. Le N° *25 cent.*

L'INTREPIDE hebdomadaire illustré Le grand journal de voyages favori de la jeunesse *Aventures - Sports - Voyages*, tous les dimanches 16 pages Le Numéro : *30 centimes.*

CRICRI Journal pour les petits garçons. 16 pages en couleur et en noir. Le Numéro : *25 centimes.*

EN VENTE PARTOUT

Envoi de deux numéros spécimens gratuits de chacune de ces publications sur demande adressée à la SOCIÉTÉ PARISIENNE D'ÉDITION, 3, rue de Rocroy, Paris (Xe).

Etude de Me **JOURDAN**, notaire à NOYERS

A VENDRE

pour démolition

Le CHATEAU de Saint-Vincent-sur-Jabron

S'adresser à Me **Jourdan**, notaire à Noyers.

Vous trouverez, tous les jours, la documentation photographique la plus complète et la plus variée dans

EXCELSIOR

GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à **30** centimes

Le plus moderne des journaux

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Abonnements à EXCELSIOR Départements...	25 frs	48 frs	95 frs

LA PAGE DE MODES

LA PAGE DE T. S. F.

LA PAGE DES SPORTS

Tous les jours dans

EXCELSIOR

un minimum de **30 photographies** sur les derniers événements du monde entier.

Spécimen franco sur demande. - *En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste et les conditions des* **Primes gratuites** *fort intéressantes.*

© VILLE DE SISTERON

Location d'Automobiles

JEAN GALVEZ

Café du Commerce — SISTERON

—o— *TELEPHONE 2.* —o—

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E. JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de
Chaussures
de luxe, sport, travail
pour
hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

Acheteurs ! Réfléchissez !

Coûter peu à l'achat est bien.
Coûter moins à l'usage est mieux.
Valoir encore beaucoup six ans après est encore mieux.

C'est pourquoi

La RENAULT

est la voiture

économique par excellence, quand on tient compte des dépenses occasionnées par les trois facteurs :

Prix d'achat,
Frais d'usage et d'entretien,
Valeur de revente.

De plus, elle vous donne la sécurité par ses freins sur les 4 roues, en supprimant les dérapages et les risques d'accidents.

Rappelez-vous, d'autre part, qu'une voiture sans freins sur les roues avant n'est plus une voiture moderne.

Garage Moderne — Francis JOURDAN

Aux Grands Garages :

Les Grandes Marques :

PEUGEOT
La Grande Marque Nationale

BERLIET
Le Roi des véhicules utilitaires

AMILCAR
Ses rapides petites voitures 6 et 7 H. P. (son grand sport 115 à l'heure)

FIAT
La nouvelle 7 C. V.

ROCHET SCHENEIDER
La voiture de qualité incomparable

PANHARD ET LEVASSOR
La voiture de grand Luxe

GARAGE MODERNE, Veuve LAMBERT

GAP (H.-A.) — *Succursale à* **SISTERON** (*B.-A.*)

Vente à crédit (Agence exclusive pour les Hautes et Basses-Alpes) Essais gratuits de tous modèles

LOCATION D'AUTOMOBILES

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON